Image not found or type unknown

Refus de pôle emploi de payer l' ARE

Par **laurent jarrin**, le **03/11/2017** à **12:40**

Bonjour, après avoir travailler 3 mois mon ex-employeur à mis fin à ma période d'essai ayant travaillé ultérieurement je fais une demande d'allocation début août 2017. Ma demande est rejeté sous prétexte que j'ai démissionné en décembre 2016 ! Je porte mon dossier pour un examen auprès de l'IPR mon dossier est accepter et j'ai droit à compter du 20/07 à une indemnité . Or depuis alors que je remplis toutes les conditions pôle emploi refuse de m'indemniser sous prétexte d'un trop perçu ! Ayant envoyé un recommandé au directeur de l'agence pour lui exprimé mon refus faute de moyen de payer une telle somme en une fois j'envoi par mail une demande échelonnement et toujours , aucun versement depuis le 20 juillet ! Que faire SVP

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/11/2017** à **13:15**

Bonjour,
Votre exposé n'est pas très clair car une démission n'est effacée que par 3 mois de travail sans que vous soyez à l'initiative de la rupture sauf si avant la dite démission, vous aviez été affiliée pendant 3 ans d'une manière continue...
Il est possible que Pôle Emploi ne refuse pas de vous indemniser mais apure le trop perçu et vous ne précisez pas à quand remonte votre recours auprès du directeur de l'agence mais à ma connaissance c'est auprès du service juridique qu'une telle démarche d'échelonnement a le plus de chance d'aboutir, sinon, il faudrait je pense vous adresser au médiateur de l'organisme...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés